

Département du Rhône

Communauté Urbaine de Lyon

Ville de Lyon

ENQUETE PUBLIQUE
Réaménagement de la Rue Garibaldi

Enquête ouverte du lundi 3 octobre 2011 au vendredi 4 novembre 2011

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Serge ARVEUF
7 janvier 2012

AVIS

Le Projet de réaménagement de la rue Garibaldi

Ville de Lyon

Préambule

- Par délibération du Conseil de Communauté du 9 février 2009 (*délibération n° 2009-0504*) dont l'objet était «**Rue Garibaldi-Réaménagement du tronçon Lafayette-Bouchut-individualisation d'autorisation de programme**», le parti général de requalification est la remise à plat complète des chaussées, dans un concept de parc linéaire et de liaison entre les quartiers est et ouest de la rue. Ceci avec création d'une voie verte dédiée aux modes doux, mise en valeur des espaces publics adjacents, maintien des fonctions de transit et de desserte de la voie, etc
- Délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon du 10 janvier 2011 approuvant le bilan partiel de la concertation préalable pour le projet de réaménagement de la rue Garibaldi
- Délibération du conseil de la Communauté Urbaine de Lyon du 1^{er} août 2011 prescrivant l'enquête publique nécessaire au réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon. Enquête soumise aux formalités définie par la loi n° 836630 du 12 juillet 1983.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 3 octobre 2011 au vendredi 4 novembre 2011

Notre appréciation figurant dans notre Rapport (rédigé à part), «le projet est réaliste et équilibré»

Avis du commissaire enquêteur

Sur la forme et la procédure de l'enquête

- Considérant que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse, sur les panneaux officiels des quatre lieux des permanences, à l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Lyon, à la Mairie du 3^{ème}, à la Mairie du 6^{ème} et à la Mairie du 7^{ème}, ainsi qu'à la Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon).
- Considérant que le dossier d'excellente qualité didactique et très détaillé, était consultable dans de bonnes conditions, particulièrement sur le site internet du Grand Lyon.
- Considérant que les six permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions

Sur le fond de l'enquête :

- Considérant qu'une partie du site d'étude, le quartier de la Part-Dieu est identifié dans la DTA comme un espace économique d'intérêt métropolitain.

- Considérant les observations portées dans le registre d'enquête, soit les 177 observations que nous avons étudiées très précisément ;

- Considérant que la concertation a été de bonne qualité ;

- Considérant que le dossier est en conformité avec le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise (SCOT), particulièrement avec le principe de mise en réseau des parcs ou liaison verte en territoire urbain entre les deux parcs d'agglomérations (parc de la Tête d'Or et futur parc Sergent Blandan).

- Considérant le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC), et l'identification des enjeux en particulier le maintien d'une présence commerciale diversifiée des linéaires sur Gambetta-Garibaldi et la poursuite de la dynamisation des Halles de Lyon en lien avec la Part-Dieu ;

- Considérant que le PLU est bien pris en compte, le PADD ayant mis en avant d'une part la requalification de la dalle du centre commercial à l'auditorium et surtout le réaménagement de la rue Garibaldi, caractérisée en véritable coupure autoroutière, en boulevard urbain ;

- Considérant que le projet répond tout à fait aux orientations du Plan des Déplacements urbains (PDU), par la prise en compte de la sécurité des piétons et des cyclistes, la diminution de la pollution de l'air et du bruit (même si c'est délicat dans ce projet urbain), proposer de réels choix de modes de déplacement en rendant attractifs la marche à pied, le vélo et les transports collectifs ;

- Considérant que la prise en compte de la loi sur l'eau, le respect des milieux naturels seront privilégiés ;

- Considérant en ce qui concerne la gestion de l'eau retenue, qui va privilégier la réalimentation de la nappe par infiltration des eaux pluviales non polluées, que l'astucieuse utilisation des trémies pour le stockage des eaux pluviales, permettant l'écêtement des pointes de crues, la réutilisation d'une partie des eaux stockées pour l'entretien de la chaussée ou des milieux naturels, la reconfiguration du réseau d'assainissement en supprimant les discontinuités rencontrées au droit des trémies ;

- Considérant la prise en compte efficace des îlots de chaleurs et les mesures envisagées pour les combattre ;

- Considérant l'avis de la DREAL, qui a appréciée la pertinence de la hiérarchisation des enjeux, concernant la prise en compte de l'environnement l'état initial apparaît nettement au dessus de la moyenne ;

- Considérant l'évocation dans l'avis de la DREAL de l'avis de M. l'architecte des bâtiments de France qui estime qu'il faut conserver les gradins de l'auditorium. Il préconise de rattacher le traitement des abords de l'auditorium à l'étude patrimoniale et urbaine menée par la communauté urbaine de Lyon sur le quartier de la Part-Dieu.

- Considérant que mes visites des lieux m'ont permis d'apprécier l'état des lieux, l'ambiance acoustique, la circulation, et la relative dégradation de l'environnement actuel ;

- Considérant par ailleurs que mes questionnements auprès de la Direction de la Voirie du Grand Lyon et auprès du SYTRAL ont reçus des réponses précises ;

J'émet un AVIS FAVORABLE, au projet de requalification de la rue Garibaldi depuis la rue Vauban (au nord) jusqu'à la rue d'Arménie (au sud), sur le 3^{ème} et le 6^{ème} arrondissement de la commune de Lyon.

Et qui consiste en :

- Maintenir trois voies de circulation Nord-Sud
- Créer deux voies de circulation pour le transport en commun en site propre (TCSP).
- Créer deux voies de circulation pour une piste cyclable bidirectionnelle.
- Elargir les espaces publics pour les piétons, rendre plus faciles les traversées piétonnes Est-Ouest.
- Atténuer l'augmentation du trafic à l'horizon 2030 par un report modal plus important, et ainsi réduire la place de la voiture et leurs nuisances ;
- Aménager des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite et en installant des bandes podotactiles aux intersections ;
- Valoriser les aménagements paysagers et affirmer une continuité végétale du Nord au Sud ;

L'Avis favorable est assorti des quatre recommandations suivantes :

Recommandation 1.

Elle concerne les transports en commun.

Le dossier mis à l'enquête publique est daté de mai 2011. Depuis les études ont évoluées, et il est demandé de présenter l'évolution étudiée, qui rationalise les circuits des lignes 38 et C7 (ex 47) et montre tout l'intérêt du projet relatif à cette question.

Recommandation 2

Diverses propositions sont faites par des utilisateurs ou des partisans du déplacement à vélo.

Il serait bon, de rappeler les possibilités effectives de déplacement à vélo qu'autorise le projet, pour éviter un éparpillement des itinéraires. La piste cyclable bidirectionnelle est de trois mètres au projet. Il serait judicieux d'examiner si techniquement, et si cela peut bonifier le projet, s'il est possible de prévoir une largeur plus grande pour la piste.

Recommandation 3

Les registres d'enquêtes sont concernés par 177 requêtes. Il a été synthétisé au mieux les très nombreuses demandes ou critiques plus ou moins importantes concernant le projet.

Il est demandé de prendre en considération le besoin d'informations et d'explications supplémentaires sur les modalités d'organisation du carrefour avec le cours Lafayette afin de lever les inquiétudes notamment des personnes résidant au nord du cours Lafayette

Recommandation 4

Le schéma de principe de modification de l'esplanade Charles Gaulle, est assez mal accueilli en général (9 requêtes). Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, dans son avis du 20/07/2011 préconise de rattacher le traitement des abords de l'auditorium à l'étude patrimoniale et urbaine menée par la Communauté Urbaine de Lyon sur le quartier de la Part-Dieu.

Dans la mesure où le projet de la rue Garibaldi se trouve modifié, ou en attente, il serait judicieux de faire le point sur ce sujet.

Le 7 janvier 2012
Le commissaire enquêteur,
Serge ARVEUF

~~~~~

**Le rapport sur l'enquête et les conclusions figurent dans un document séparé**